



Déclaration CAPI des CEDI du 3 décembre 2019

Nous souhaitons commencer par évoquer le climat social très tendu en cette fin d'année, à la veille d'une large mobilisation contre la réforme des retraites. Les Chargés d'études documentaires comme l'ensemble des agents de la fonction publique sont particulièrement touchés. Les agents ont déjà subi successivement des changements de mode de rémunération (PPCR et Rifseep) puis la remise en cause de leur statut et des instances représentatives (Loi de transformation de la fonction publique). Ces réformes n'ont apporté ni hausse du pouvoir d'achat, ni amélioration des conditions de travail, mais bien au contraire une plus grande précarité, une individualisation des agents et une charge de travail toujours plus grande due à la baisse constante des effectifs. La réforme des retraites annoncée, réalisée dans un simulacre de dialogue social s'annonce elle aussi catastrophique pour les agents de l'Etat.

Dans ce contexte, cette CAPI est elle aussi organisée en dépit de toute considération pour les agents et leurs représentants : les dossiers à étudier ne nous ont été transmis que quelques jours avant échéance et ne sont pas complets ! Ce qui nuit une fois de plus à la concertation et surtout aux prises de décisions sereines et raisonnées assurant un traitement équitable pour chaque agent. La disparition programmée des CAP renforcera cette gestion opaque et discrétionnaire des promotions au choix, les représentants du personnel n'étant plus consultés au sujet des mobilités à compter de 2020 puis au sujet des promotions dès 2021. Le dialogue social et la défense des agents seront affaiblis, ces derniers n'ayant plus que le recours contentieux comme solution.

Le Rifseep sensé être mis en place depuis juillet 2017, n'est toujours pas appliqué pour tous les Chargés d'études documentaires. Certains ministères ou établissements employeurs n'ont toujours pas mis en place cette réforme ce qui crée des discriminations envers certains agents selon leur ministère employeur, menaçant ainsi l'interministérialité à laquelle nous sommes attachés ! Si certaines administrations se sont montrées vertueuses en acceptant un rattrapage de CIA ou bien en appliquant aux CED les montants définis pour leurs attachés, d'autres se montrent plus désinvoltes avec les textes, d'autres refusent la rétroactivité du Rifseep et ne souhaitent appliquer les textes qu'à compter de 2019.

De même, au mépris du cadre réglementaire, la grande majorité des CED n'a pas reçu son arrêté de notification lui indiquant son groupe de fonction et son niveau de prime IFSE. Les difficultés que rencontrent les gestionnaires, eux-mêmes impactés par les réductions de moyens, se traduisent pour les agents par une incertitude sur leur évolution professionnelle et une situation de plus en plus inégale selon les ministères.

Que dire de l'absence de recrutement extérieur par concours depuis 2008 malgré les besoins manifestes palliés par l'embauche régulière de contractuels ou de détachements entrants ?

Nous dénonçons cette gestion de notre corps et la casse du service public.

**Laurent Chauvel et Carole Jovignot
Aurélie Outtrabady et Alain Alexandra
Vos élu-e-s CGT**